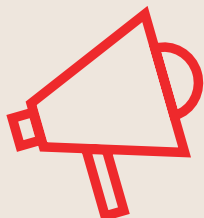


## La lettre d'informations des locataires de Nanterre Coop' Habitat



### EDITO

Fin du « logement social à vie », lutte contre « les locataires HLM qui dépassent les plafonds »... Ces dernières semaines, le ministre du Logement s'est illustré par des annonces traduisant une grande méconnaissance du monde HLM, des organismes qui portent cette politique solidaire ambitieuse et de ses locataires.

En prévoyant des dispositions qui existent déjà, en voulant réviser la loi SRU qui oblige pourtant toutes les collectivités à répondre à la crise du logement, c'est une attaque majeure qui est faite au modèle de logement solidaire.

Pourtant, les besoins sont indéniables : construire, réhabiliter, entretenir et renforcer le service d'intérêt public que constitue le logement HLM.

À la Coop', contrairement aux annonces gouvernementales, nous poursuivons nos engagements, concrets et quotidiens.

Durables déjà, avec le respect et le développement de la biodiversité en ligne de mire.

Territoriaux aussi, avec des actions diverses et multiples en faveur de la qualité de vie et du bien vivre-ensemble.

Qualitatifs également, en déployant de nouveaux services, comme vos futurs espaces locataires, pour mieux vous appuyer dans vos démarches.

Pratiques enfin, avec des Jeux Olympiques à venir, et donc des restrictions à vous communiquer.

**Une Coop' à vos côtés,  
sur bien des aspects !**

### UNE BIODIVERSITÉ À COOP' PRÉSERVER

Avec l'arrivée du printemps, c'est la période de floraison, propice aux nouvelles plantations et au développement de la flore.



Aussi, soucieuse de contribuer à préserver et à favoriser la biodiversité du territoire, Nanterre Coop' Habitat poursuit son engagement en la matière. Comme c'est annuellement le cas, **le mois de mai sera encore sans tonte** dans les espaces verts de notre patrimoine.

Pour rappel, votre Coop' suit les prescriptions de l'ONG anglaise Plantlife et reprend le dicton « No mow may » (« Pas de tondeuse au mois de mai ») dans son activité. Ainsi, durant tout le mois de mai, le choix a été pris de ne pas tondre les pelouses de nos espaces verts pour permettre le bon développement de la faune et de la flore locale, en laissant les fleurs produire leur nectar naturel dans leurs pétales et nourrir les abeilles.

Et, depuis plusieurs semaines et jusqu'à l'été, **les plantations d'arbres** se concrétisent sur nos espaces extérieurs.

Comme vous en avez été informé-es, la Coop' apporte sa branche à l'édifice pour répondre à l'engagement municipal « 5000 arbres à Nanterre ». Pour réduire les îlots de chaleur urbains et améliorer le cadre de vie de tous les habitant-es, tous les propriétaires fonciers du territoire prennent leur part dans ces plantations.

200 arbres seront ainsi plantés en 2024 et 2025 par la Coop'. Depuis le mois de mars, les premières installations ont commencé, dans les secteurs du Petit-Nanterre et du Mont-Valérien et se poursuivront encore dans tous les quartiers.



## VOTRE ESPACE LOCATAIRE PROCHAINEMENT ACCESSIBLE

Sur les rails depuis plusieurs mois, la création de vos espaces locataires numériques et personnalisés est en train d'aboutir.

Obtenir une copie de son bail, consulter ses quittances et appels de charges, identifier ses interlocuteurs en fonction des sujets, retrouver toutes les informations nécessaires quel que soit le besoin... Autant de fonctionnalités qui vous seront demain possibles grâce à vos futurs espaces numériques.

Afin de vous mettre à disposition ces services, chaque locataire sera désormais outillé de son propre compte et pourra y retrouver toutes ces fonctionnalités. Plus de réactivité quant à ces demandes, une autonomie dans vos démarches, un système d'alerte pour attirer votre attention, des transmissions de documents à travers ce nouvel espace : c'est avant l'été que seront déployés vos comptes locataires dématérialisés.

Ces prochaines semaines, vous serez tou-tes destinataires de courriels vous indiquant la mise en service de ce nouvel outil et vos identifiants pour y accéder. À vous de vous en saisir !

### Boîte à outils

Réactivité



Faciliter  
vos démarches

## DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN : « MOTEUR, ÇA TOURNE, ACTION ! »

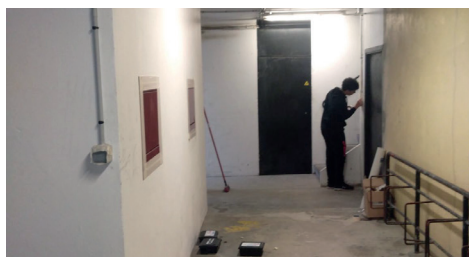
Projets socio-culturels, animations festives et chantier éducatif, plusieurs initiatives locales ont été menées ces dernières semaines.

Le projet de **réalisation d'un court métrage** mené avec les élèves de CM2 de l'école Pablo Picasso et le **projet de film documentaire** avec les élèves de 3<sup>ème</sup> du collège Evariste Galois ont été réalisés.

L'**opération plomberie solidaire** sur le thème de « L'eau est précieuse, apprenons à l'économiser » tout en s'amusant, proposée par la Régie des quartiers en lien avec SENEQ, a eu lieu le mercredi 17 et 24 avril.

Le **chantier éducatif** de nettoyage et de peinture des murs, plafonds et sols des 2 locaux vélos au 5-7 allée Marie Curie (Joliot-Curie 2), s'est achevé début avril.

Des projets variés pour animer nos quartiers.



## LES JO ARRIVENT À NANTERRE ! ATTENTION AUX RESTRICTIONS DE CIRCULATION

Des restrictions et des fermetures d'accès sont prévues, soyez attentifs aux dates et zones concernées

À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, l'Arena de Nanterre accueillera près de 15 000 spectateurs pour les épreuves de natation (courses olympiques et paralympiques) et les finales des épreuves de water-polo.

**Du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre 2024**, les transports en commun et les routes seront donc plus fréquentés que d'habitude et l'accès à certaines zones sera réglementé pour les circulations motorisées (voiture, scooter, moto). Soyez attentifs pour savoir où et quand rouler durant les compétitions car les accès seront interdits (sauf QR Code) 2 heures ½ avant le début des compétitions et 1 heure après la fin.

Attention, à l'occasion du passage de la flamme olympique à Nanterre, **le 24 juillet**, des restrictions et déviations sont également à prévoir.

Deux périmètres ont été établis autour de l'Arena. Une zone bleue de déviation de la circulation motorisée dont l'accès sera autorisé sur présentation d'un justificatif et après contrôle par les forces de l'ordre. Une zone rouge de restriction de la circulation et d'interdiction de stationnement, où l'accès motorisé sera interdit, sauf autorisations spécifiques aux personnes munies d'un QR Code.

Les accès resteront libres sans aucune restriction pour les piétons, trottinettes et vélos dans toutes les zones.



Planning détaillé  
des épreuves à Nanterre



Les zones de restriction